

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DAC 1159** Subventions (14.500 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement.

**M. Bruno JULLIARD et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association ARBP, 11 rue de la Fontaine à Mulard 75013 Paris, pour le projet Atelier jeunesse : Kellermann fait son cinéma. 6381 ; 2014\_01849.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût, 19 bis rue Tournefort 75005 Paris, pour le projet Développement personnel et aide à l'insertion sociale et culturelle par le biais de la création théâtrale. 9519 ; 2014\_02032.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Courant d'Art Frais, 19 rue de la Fontaine à Mulard 75013 Paris, pour le projet Action de médiation culturelle en direction des 9 à 14 ans par la réalisation d'un spectacle vivant et la découverte de lieux culturels. 10785 ; 2014\_01997 ; 2014\_02001.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone, 1-3 rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, pour le projet Ateliers de danse contemporaine pour enfants, adultes et seniors. 11005 ; 2014\_02073.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Le Plus Petit Cirque Du Monde, 7 rue Edouard-Branly 92220 Bagneux, pour le projet Le cirque de quartier au service de la prévention. 70021 ; 2014\_02083.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Tarbayavideo, 27 Place Jeanne d'Arc 75013 Paris, pour le projet Atelier de création de vidéos. 19186 ; 2014\_03170.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 14.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.